

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01803 Numéro SIREN : 853 728 152 Nom ou dénomination : SAS SYMA
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2021 sous le numéro de dépôt 6265






SAS SYMA
Quartier Boscoini
Route de Cheval Blanc
84.300-CAVAILLON


BILAN ET ARRETES DES COMPTES

Au 31 Juillet 2020 ; AVR. 2021

ARRIVEE



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01092019	et clos le	31072020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS SYMA		QUARTIER BOSCOMINI RTE DE CHEVAL BLANC 84300 CAVAILLON	
SIRET	8 5 3 7 2 8 1 5 2 0 0 0 1 0		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
SAS SYMA QUARTIER BOSCOMINI 84300 CAVAILLON			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	1 064
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
PROVEX 1410 RD 113 13580 LA FARE LES OLIVIERES Tél: 09.82.31.38.38		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 04/01/2021 Lieu CAVAILLON	
		Qualité et nom du signataire: MR N'DRY YANNICK	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature PRESIDENT	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a)	e		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M NDR'I YANNICK PRESIDENT 110 CHEMIN DU CIMETI 13560 SENAS	25						
M VASQUEZ STEPHANE ASSOCIE MAISON 24 HAMEAU DE DOMAINE DU GOLF DE PONT ROYAL 13370 MALLEMORT	25						

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SAS SYMA

ANNÉE 2020 ou exercice

du 01/09/2019

Adresse QUARTIER BOSCOMINI RTE DE CHEVAL BLANC 84300 CAVAILLON

au 31/07/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	

Nom et qualité du signataire PRESIDENT MR N'DRY YANNICK A CAVAILLON le 04/01/2021
Signature,

Désignation de l'entreprise SAS SYMA Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise QUARTIER BOSCOMINI 84300 CAVAILLON

Numéro SIRET * 8 5 3 7 2 8 1 5 2 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 1 Durée de l'exercice précédent * 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 0 7 2 0 2 0</u>	<u>0 0 0 0 0</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010 52 735	012	52 735	
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028 15 625	030 1 683	13 942	
	Immobilisations financières * (1)	040 2 200	042	2 200	
Total I (5)		044 70 560	048 1 683	68 877	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060 250	062	250	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072 3 940	074	3 940	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 22 866	086	22 866	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096 27 055	098	27 055	
Total général (I+II)		110 97 615	112 1 683	95 932	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	(1 064)		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(64)		
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	58 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 567		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 29 812	172	33 430	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	95 997		
	Total général (I + II + III)	180	95 932		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	58 000
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	70 560
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS SYMA		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 0 7 2 0 2 0		10 0 0 0 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	44 270						
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
				217		218	5 050						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226	7 500							
	Autres produits				230	0							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	56 820						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	4 077						
	Variation de stock (marchandises) *					236	(250)						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	46 326							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	2 809			244	5 899			
	Rémunérations du personnel *					250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252							
	Dotations aux amortissements *					254	1 683						
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				262	149			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	57 885						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(1 064)						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280						
	Produits exceptionnels					(IV)	290						
	Charges financières					(V)	294						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		(VI)	300					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)			348								
Impôts sur les bénéfices *						(VII)	306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(1 064)						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	1 064				
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelle (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990						
Divers (44. quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992		350				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D							993		641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	352		354	1 064			
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356						
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	370		372	1 064			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS SYMA

31/07/2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible][illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SYMA

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	52 735	404		406	52 735	52 735	
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452	10 360	454		456	10 360	10 360	
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	5 265	474		476	5 265	5 265	
Immobilisations financières		480		482	2 200	484		486	2 200	2 200	
TOTAL		490		492	70 560	494		496	70 560	70 560	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	719	544		546	719		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562	964	564		566	964		
TOTAL		570		572	1 683	574		576	1 683		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS. 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SYMA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	1 064
Total des déficits restant à reporter	870	1 064

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 431
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 932
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS SYMA

31/07/2020

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SYMA		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/09/2019		et clos le : 31/07/2020	
Durée en nombre de mois		1	1
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 7 2 0 2 0

N° SIRET 8 5 3 7 2 8 1 5 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SYMA

ADRESSE (voie) QUARTIER BOSCOMINI RTE DE CHEVAL BLANC

CODE POSTAL 84300 VILLE CAVAILLON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NDR ' I Prénom(s) YANNICK

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 100381 N° Département 13 Commune SALON DE PROVE Pays F

Adresse : N° 110 Voie CHEMIN DU CIMETIERE

Code postal 13560 Commune SENAS Pays

Titre (2) M Nom patronymique VASQUEZ Prénom(s) STEPHANE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 241184 N° Département 13 Commune MIRAMAS Pays F

Adresse : N° Voie MAISON 24 HAMEAU DES OLIVI

Code postal 13370 Commune MALLEMORT Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS SYMA

QUARTIER BOSCOMINI
RTE DE CHEVAL BLANC
84300 CAVAILLON

ANNEXE DU 01/09/2019 AU 31/07/2020

PROVEX

1410 RD 113

13580 LA FARE LES OLIVIERS

09.82.31.38.38

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/07/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			52 735
Installations générales agencements aménagements divers			10 360
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 265
TOTAL			15 625
Prêts, autres immobilisations financières			2 200
TOTAL			2 200
TOTAL GENERAL			70 560

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			52 735	52 735
Installations générales agencements aménagements divers			10 360	10 360
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 265	5 265
TOTAL			15 625	15 625
Prêts, autres immobilisations financières			2 200	2 200
TOTAL			2 200	2 200
TOTAL GENERAL			70 560	70 560

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		719		719
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		964		964
TOTAL		1 683		1 683
TOTAL GENERAL		1 683		1 683

· ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/07/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	719				
Matériel de bureau informatique mobilier	964				
TOTAL	1 683				
TOTAL GENERAL	1 683				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 200	2 200	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 265	2 265	
Divers état et autres collectivités publiques	1 500	1 500	
Débiteurs divers	175	175	
TOTAL	6 140	6 140	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	58 000	58 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 567	4 567		
Taxe sur la valeur ajoutée	809	809		
Autres impôts taxes et assimilés	2 809	2 809		
Groupe et associés	29 812	29 812		
TOTAL	95 997	95 997		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	58 000			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 500
Total	1 500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 510
Total	3 510

SAS SYMA
Au capital de 1.000 €
Siège Social
Quartier De Cheval Blanc
84.300-CAVAILLON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 Septembre 2020
--

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON
06 AVR. 2021
ARRIVEE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAS SYMA
au capital de 1.000 € ...
Siège social : Quartier Boscomini
Route de Cheval Blanc
84.300*CAVAILLON

RCS Salon de Provence N°853 728 152

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30 Septembre 2020

L'an .Deux Mille Vingt

Le 30 Septembre 2020 ,

A ..20. heures.

L'Associé unique de la **SAS SYMA** Au capital de 1.000. euros divisés en 50 parts sociales, dont le siège social est à 84.300-CAVAILLON Quartier Boscomini ,Route de Cheval Blanc se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par **Mr NDR'I Yannick GRIRA** en sa qualité de **Président** au sein de la Société.

Sont présents :

MR NDR'I Yannick propriétaire de 25 parts sociales, numérotées de 1. A 25

MR VASQUEZ Stéphane ; propriétaire de 25 parts sociales ,numérotées de 26 a 50

Sont régulièrement représentés :

Soit au total 2 associés présents ou représentés, **totalisant ..50 parts.**

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : ... les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Juillet 2020. Ainsi que l'inventaire.

V S

NY

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Juillet 2020 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- les accusés réception des lettres de convocations ;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- la feuille de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte..

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

L' associée décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 3 Juillet 2020. de la manière suivante : ..Soit un déficit de 1.064 €

Au poste report à Nouveau 1.064 €

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la société s'établiront de la manière suivante :

soit des capitaux propres de -64 €.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour .50 voix

VLS

NY

Quatrième résolution :

L'Assemblée constate que le Président n'a pris aucune rémunération pour l'exercice clos au 31Juillet 2020

cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mr NDR'I Yannick. pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président



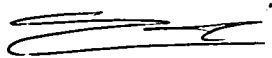
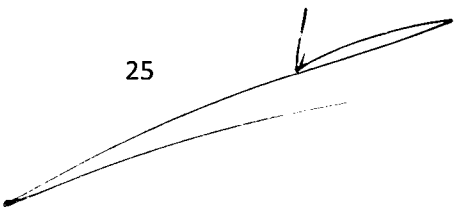
N 7

SASU SYMA
Quartier Boscomini
Rte de Cheval Blanc
84.300-CAVAILLON

RCS 853 728 152

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

ASSOCIE	NBRE DE PARTS	NOMBRES DE VOIX	SIGNATURES
MR NDR'I Yannick Domicilié Chemin du Cimetière 13560-SENAS	25	25	
MR VASQUEZ Stéphane Domaine du Golf de Pont Royal 13370-Mallemort	25	25	

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence , faisant apparaître que 2
Associés sont présents , totalisant 50 **parts sociales** ayant droit de vote , et auxquelles sont
attachées 50 voix

Le Président de séance

NY